

Quelques nécessaires précisions

Le groupe de presse régional a consacré hier, dans ses éditions locales, une pleine page pour défendre sa position par rapport à la crise du TPR. C'est son droit et nous ne reviendrons pas sur certaines affirmations qui sont contestables. Par contre nous ne cautionnons pas les écrits "anonymes" et les "intimidations publiques" fussent-ils compréhensibles ou justifiés.

Par contre nous nous sommes sentis visés quand l'article mentionne « que des sites dits d'information déversent un tombereau d'accusations imbéciles contre notre groupe de presse et de mensonges faciles à démonter. »

Nous, nous n'aurions pas diffusé l'interview d'un homme, dont la moralité n'est pas au-dessus de tout soupçon, le matin d'un match capital à Trélut (Aurillac). Et dont beaucoup de joueurs ont avoué avoir été perturbés, sans pour autant chercher d'excuses à leur défaite.

Nous, nous n'aurions pas diffusé cette interview sans donner la parole aux trois hauts dirigeants incriminés ou sans signaler, si c'était le cas, qu'ils avaient refusé de s'exprimer ou qu'ils étaient injoignables.

En ce qui concerne les mensonges, il est nécessaire d'apporter des précisions sur la rétrogradation du TPR en Fédérale 1 ou 2. Alertés par un message de l'AFP nous avons joint la Direction de la FFR (voir e-mail ci-dessous) pour vérifier directement à la source, le maintien du TPR en Fédérale 1. Nous avons volontairement caché le nom de notre informateur pour préserver notre source qui fait partie de la Direction de la FFR et qui n'est pas le Secrétaire Général de la FFR Alain Doucet.

Jean-Jacques Lasserre

Question

De : Jean-Jacques LASSERRE [mailto:jj.lasserre]

Envoyé : mercredi 27 janvier 2016 11:12

À : @ffr.fr

Objet : TPR

Bonjour

Selon l'AFP, qui cite une source fédérale, le TPR ne serait plus relégable en Fédérale 2, mais uniquement en Fédérale 1, quel que soit son classement.

Pouvez-vous confirmer ou infirmer cette information

Réponse

Bonjour

Oui en effet la Commission d'appel de la FFR a décidé de prononcer, à l'encontre du club « TARBES PYRENEES RUGBY / LT 65 » :

- **une rétrogradation de son équipe « UNE » seniors professionnelle en division inférieure à l'issue de la saison sportive 2015/2016 ;**

- un retrait de 8 points au classement de cette même équipe dans le championnat de France de 2ème

Division professionnelle 2015/2016.

Contrairement à la décision de la LNR qui avait décidé d'une « rétrogradation dans la division inférieure à celle dans laquelle le club sera sportivement qualifié », donc en Fédérale 2 s'il terminait relégable et en Fédérale 1 s'il se maintenait sportivement, **la Commission d'appel a décidé de prononcer « la rétrogradation en division inférieure », c'est-à-dire en Fédérale 1 quoi qu'il arrive.**

Cordialement,



FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY

Direction

3-5 rue Jean de Montaigu / 91463 Marcoussis Cedex

Tel: 0169

[@ffr.fr](https://www.ffr.fr/) / www.ffr.fr / Twitter : [FFRugby](https://twitter.com/FFRugby) // Facebook : [FFRugby](https://www.facebook.com/FFRugby)

SOUTENEZ LE GRAND STADE : www.grandstaderugby.fr